

16 mar 2007 -16:00

Appartient à [Conseil des ministres du 16 mars 2007](#)

Sûreté des installations portuaires

Liste complémentaire des installations portuaires conformes au règlement européen relatif à la sûreté des installations portuaires

Liste complémentaire des installations portuaires conformes au règlement européen relatif à la sûreté des installations portuaires

Sur proposition de M. Renaat Landuyt, ministre de la Mobilité, le Conseil des ministres a approuvé la liste complémentaire des installations portuaires conformes au règlement européen (*) relatif à l'amélioration de la sûreté des navires et des installations portuaires. Le président du Comité fédéral pour la sûreté des installations portuaires a établi la liste des installations qui satisfont aux dispositions du règlement. Il s'agit des installations suivantes :- pour le port d'Anvers : Antwerp Stone Terminal kaai 1658, Belgian New Fruit Wharf NV kaai 234-238, Citrovia NV kaai 1223, Hanson Aggregates Belgium kaai 1554 ;- pour le port de Gand : Clewatra NV, kaai 7150 A. Ces installations reçoivent un certificat de conformité d'une durée de validité de 5 ans. (*) 725/2004/CE du Parlement européen et du Conseil du 31 mars 2004.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe